

## **AVIS PUBLIC**

---

### **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE N° 06-2024**

---

Il y aura séance ordinaire du conseil municipal le lundi 13 mai 2024 à 20 heures, à l'Édifice P.-Benoît, situé au 105, rue de la Salle à Deschambault-Grondines.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

- Rendre conforme l'ajout d'un logement supplémentaire à usage familial (bi-génération) à la résidence principale située au 311, rue des Colibris, sur le lot 3 234 928. Selon les paragraphes 3 et 6 de l'article 7.3.2.3 du règlement de zonage N°125-11, l'ajout d'un logement supplémentaire à usage familial ne doit pas nécessiter une modification à l'architecture extérieure du bâtiment et le logement supplémentaire ne doit pas avoir une superficie supérieure à 40 % (41.34 m<sup>2</sup>) de la superficie de plancher du logement principal. Or, en ce qui concerne le logement à être construit, ce dernier aura une superficie excédentaire de 21.29 m<sup>2</sup>, et l'architecture de la maison sera modifiée afin d'y permettre la construction.
  
- Identification du site concerné :  
311, rue des Colibris  
Deschambault-Grondines, Québec  
Lot : 3 234 928  
Zone : Ra-301

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DONNÉ À DESCHAMBAULT-GRONDINES, CE 24<sup>e</sup> JOUR DU MOIS D'AVRIL 2024.

" Karine St-Arnaud "

---

Karine St-Arnaud, directrice générale et  
greffière-trésorière

---

#### **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je soussignée, Karine St-Arnaud, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Deschambault-Grondines, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, le 24 avril 2024 entre 8 heures et 18 heures.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat de publication.

" Karine St-Arnaud "

---

Karine St-Arnaud, directrice générale et  
greffière-trésorière